

Élections générales du 2 novembre 2025 à Saint-Constant : la période électorale est lancée

Saint-Constant, le 19 septembre 2025. – La période électorale commence aujourd’hui dans la Ville de Saint-Constant. Elle permettra de pourvoir 8 postes de conseillères ou conseillers municipaux ainsi que le poste de mairesse ou maire.

La période pour soumettre une déclaration de candidature commence aujourd’hui et se poursuivra jusqu’au 3 octobre, selon l’horaire indiqué sur l’avis public d’élection. À moins que des postes soient pourvus sans opposition à l’issue de cette période, les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller de leur district ainsi que pour le poste de mairesse ou maire.

Voter

Si plus d’une personne pose sa candidature à l’un ou l’autre de ces postes, il y aura trois jours de vote.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h;
- Le vote au bureau de la présidente d’élection aura lieu le vendredi 24 octobre de 16 h à 20 h ;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autres options de vote disponibles sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu’une équipe de vote vienne à elles.

Les électrices et électeurs admissibles doivent faire une demande auprès de la présidente d’élection au plus tard le 18 octobre 2025.

Nouvelle carte électorale municipale

L’élection du 2 novembre marque l’entrée en vigueur d’une nouvelle carte électorale. La délimitation des districts a été revue pour assurer une représentation juste et équitable de l’électorat au sein du conseil municipal. Les électrices et les électeurs sont invités à consulter la nouvelle carte électorale sur le site Web de la Ville afin de faire leur choix parmi les candidates et les candidats qui se présenteront dans leur district.

Présenter sa candidature

Toute personne intéressée à devenir membre du conseil municipal doit déposer une déclaration de candidature auprès de la présidente d’élection d’ici le vendredi 3 octobre à 16 h 30. Elle doit recueillir les signatures d’appui d’au moins 25 électrices et électeurs pour se présenter à un poste de conseillère ou conseiller. Si elle convoite le poste de mairesse ou maire, elle doit recueillir au moins 50 signatures.

Une candidate ou un candidat qui souhaite faire des dépenses pour promouvoir sa candidature doit obtenir une autorisation. Il peut demander cette autorisation sur son formulaire de déclaration de candidature. Sans autorisation, il ne peut pas utiliser son propre argent ni les biens à sa disposition pour faire campagne.

Travailler aux élections

La Ville est à la recherche de personnel pour travailler lors du vote au bureau de la présidente d'élection, lors du vote par anticipation et le jour du scrutin, notamment. Il n'y a pas de critères de sélection précis pour le personnel électoral municipal; il suffit d'avoir 16 ans ou plus.

Les personnes intéressées peuvent postuler sur le site internet officiel de la ville au <https://saint-constant.ca/fr/travailler-pour-les-elections-municipales>.

S'informer

M^e Sophie Laflamme est présidente d'élection. Son bureau est situé au 147, rue Saint-Pierre. Elle peut être jointe par téléphone, au (450) 638-2010, poste 7537, ou par courriel, à l'adresse election@saint-constant.ca.

Le site Web de la Ville de Saint-Constant, au saint-constant.ca/fr/elections-municipales, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y sera notamment diffusée.

La liste des candidates et candidats sera également accessible sur le site Web d'Élections Québec, où convergeront les données des quelques 1 100 municipalités du Québec en élections.

Source : M^e Sophie Laflamme
Présidente d'élection
Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre
(450) 638-2010 poste 7537
election@saint-constant.ca